



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute souscription par une personne morale ou physique (la « **personne accompagnée** » ou le « **Client** ») d'une des Prestations fournies par la société Laura Geniez Accompagnement (« **LGA** »).

Les CGV sont communiquées à la personne accompagnée et au Client. Elles prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

La validation par le Client du devis ou le démarrage de l'Accompagnement par la personne accompagnée emporte adhésion et acceptation pleine et entière de cette dernière aux présentes.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la souscription de la personne accompagnée est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Les coordonnées de Laura Geniez Accompagnement sont les suivantes :

**LAURA GENIEZ ACCOMPAGNEMENT SASU**  
74 Rue Pierre Corneille  
69003 - LYON  
[laurageniez.coach@gmail.com](mailto:laurageniez.coach@gmail.com)

### ARTICLE 2 - CONCLUSION DU CONTRAT

Les Accompagnements individuels se déroulent suivant un certain nombre de séances fixé librement et au fur et à mesure entre LGA et à la personne accompagnée, dans la limite des rendez-vous disponibles. La présence de la personne accompagnée aux séances implique la conclusion du contrat, à l'exclusion d'une première séance exploratoire gratuite qui intervient en dehors de tout contrat avec LGA.

LGA et la personne accompagnée sont chacune libres d'annuler, d'arrêter ou de suspendre la Prestation d'Accompagnement en respectant un délai raisonnable. En cas d'annulation ou de suspension de la Prestation par LGA, toute somme payée par la personne accompagnée restera due à LGA.

Dans le cadre des Accompagnements collectifs, LGA émet un devis conforme aux souhaits et demandes du Client. La validation du devis par le Client conclut le contrat entre le Client et LGA de façon ferme et définitive.

Toute évolution ou adaptation de la Prestation qui n'était pas prévue au devis fera l'objet d'une facturation distincte et supplémentaire.

En cas d'annulation de l'Accompagnement collectif par le Client après son acceptation par LGA, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'Acompte versé à la commande, le cas échéant, sera de plein droit acquis à LGA et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

### ARTICLE 3 - PRIX

Les Prestations sont fournies aux tarifs indiqués par LGA lors des séances ou sur le devis. Les prix (ci-après « **Prix** ») sont exprimés en Euros, toutes taxes comprises (TTC), la TVA en vigueur étant celle applicable au jour de la commande.

Le Prix est exclusif des frais et sommes éventuellement liés à des installations imprévisibles ou non envisagées lors de la commande et rendues nécessaires à l'installation ou au déroulement de la Prestation.

### ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Dans le cadre d'un Accompagnement individuel, chaque séance est due. Le paiement intervient par virement bancaire au plus tard à l'issue de chaque séance.

Le Prix des Accompagnements collectifs, ou le cas échéant son solde, est payable au comptant, à la réception de la facture par virement bancaire.

Le Prix relatif au Programme Equi-libre sera payé mensuellement, par prélèvement réalisé par LGA de la somme due sur le compte bancaire de la personne accompagnée, qu'elle aura préalablement et expressément autorisé.

En cas de retard de paiement des sommes dues au titre d'une Prestation par la personne accompagnée ou le Client, des pénalités de retard calculées au taux légal en vigueur pourront être exigées par LGA et tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par la personne accompagnée ou le Client, sans préjudice de toute autre action que LGA serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de la personne accompagnée ou du Client.

En outre, LGA se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la Prestation et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

Dans le cas où un acompte (l'« **Acompte** ») est demandé, il sera conservé par LGA dans le cas où :

- la personne accompagnée ou le Client annule ou décide de modifier le Prestation commandée
- la personne accompagnée ou le Client empêche le bon déroulement de la Prestation.

### ARTICLE 5 - PRESTATIONS

LGA propose sur son site Internet (les « **Prestations** ») des accompagnements permettant de répondre au mieux aux besoins de la personne accompagnée ou du Client, à savoir (i) un Accompagnement individuel de coaching en développement personnel et professionnel, (ii) un Accompagnement collectif par la création de parcours de formation sur mesure et (iii) la mise en place du programme Equi-libre destiné aux personnes atteintes de diabète de type 1. Cette présentation n'est pas exhaustive et il peut être mis en place un accompagnement sur mesure.

L'accompagnement dans le cadre du programme Equi-Libre se compose (i) d'Accompagnements individuels, (ii) d'Accompagnements collectifs et (iii) de la mise à disposition, pendant la durée des Accompagnements, d'un contenu que la personne accompagnée s'engage à visionner. L'étendue du programme Equi-Libre est systématiquement convenue entre LGA et la personne accompagnée. Tout dépassement de ce programme pourra faire l'objet d'une facturation distincte et supplémentaire.

Les Prestations peuvent être réalisées à distance par visioconférence, en présentiel dans des salles louées par LGA dans le centre de Lyon, ou dans tout autre lieu convenu avec les personnes accompagnées ou les Clients sous réserve que le déplacement soit faisable par LGA.

Dans le cadre du programme Equi-libre, le contenu sera mis à disposition de la personne accompagnée sur la plateforme SIMPLERO. Les CCV renvoient aux conditions générales d'utilisation et à la politique de confidentialité de la plateforme SIMPLERO.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ

Dans le cadre de son activité, LGA est tenue à une obligation de moyens et met tout en œuvre pour répondre au plus proche des besoins de la personne accompagnée.

Les Prestations sont fournies par LGA dans une approche responsable de la personne accompagnée.

LGA rappelle qu'elle n'est pas un professionnel de santé et que son coaching, ses conseils et ses formations, via les différents Accompagnements proposés, ne se substituent aucunement à un traitement médical adapté. LGA décline toute responsabilité quant à une mauvaise utilisation de ses Accompagnements ou à leur utilisation contraire à un avis médical.

LGA décline, dans toute mesure permise par la loi et les règlements, toute responsabilité dans la mise à disposition et l'accès ininterrompu de son contenu digital sur la plateforme SIMPLERO, ainsi que dans son utilisation par les personnes accompagnées. Les personnes accompagnées s'engagent à faire usage de la plateforme de façon responsable.

### ARTICLE 7 - PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre des Prestations et de leur exécution, LGA peut être amenée à collecter (la « **Collecte** ») et à traiter (le « **Traitement** ») des données personnelles des personnes accompagnées (les « **Données Personnelles** »), au sens de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016.

#### 7.1. FINALITÉS ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Les Données Personnelles des personnes accompagnées sont collectées et traitées pour les motifs suivants :

- Finalisation et suivi du processus de commande des Accompagnements ;
- Création et gestion d'un parcours de formation et de coaching adapté aux besoins des personnes accompagnées ;
- Gestion de la relation avec les personnes accompagnées ;
- Gestion de l'information de la personne accompagnée sur les Accompagnements proposés et les évolutions de LGA (newsletter) ;
- Fourniture optimale des Accompagnements proposés à la personne accompagnée et notamment la proposition d'Accompagnements à proximité du lieu de situation de la personne accompagnée ;
- Transmission à la personne accompagnée des modalités d'accès aux Accompagnements proposées, de leur modification et de leur mise à jour s'ils s'appuient sur un contenu digital ;
- À des fins statistiques internes exclusivement.

#### 7.2. TRAITEMENT DES DONNÉES

Le Traitement des données des personnes accompagnées inclut notamment :

- La gestion des consentements et autorisations d'utilisation des Données Personnelles dans le strict respect des finalités ci-avant énumérées ;
- La gestion de la communication et le suivi des échanges avec la personne accompagnée ;
- L'analyse à des fins d'adaptation de l'Accompagnement proposé ;
- La gestion et le suivi des demandes de la personne accompagnée quant à l'exercice de ses droits sur ses Données Personnelles ;

- La gestion du risque d'usage frauduleux des Données Personnelles ou des Accompagnements proposés ;
- La gestion des contentieux, notamment liés au recouvrement des sommes que la personne accompagnée pourrait devoir à LGA ou à la gestion des incidents de paiement ;
- Les traitements liés au respect par LGA de ses obligations légales et réglementaires ;
- La gestion des preuves que LGA doit rapporter en application de ses obligations légales ou réglementaires, ou pour des besoins liés à la gestion du contentieux.

Les Données Personnelles des personnes accompagnées feront l'objet d'un Traitement dans le respect des intérêts, libertés et droits fondamentaux des personnes accompagnées.

#### 7.3. DONNÉES COLLECTÉES

Les Données Personnelles suivantes des personnes accompagnées de LGA sont collectées :

- Coordonnées demandées au moment de la prise de contact avec LGA via l'espace de contact du site internet (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone) ;
- Informations relatives à l'état de santé de la personne accompagnée lorsque l'Accompagnement projeté le nécessite ;
- Données de géolocalisation (adresse postale) pour la réalisation de Accompagnements de proximité ;
- Données de règlement (RIB) ;

À l'exclusion de Données Personnelles issues de l'*Open Data*, les autres Données Personnelles sont strictement confidentielles et ne sont pas accessibles au public.

#### 7.4. DESTINATAIRES DES DONNÉES PERSONNELLES

Pour atteindre les finalités ci-dessus décrites et dans les limites nécessaires à leur poursuite, les Données Personnelles des personnes accompagnées pourront être transmises en tout ou partie aux destinataires suivants :

- Les préposés de LGA ;
- Les prestataires de paiement ;
- Les prestataires ou sous-traitants notamment d'hébergement ou d'infogérance de LGA ;
- Les autorités administratives ou judiciaires, le cas échéant, dans le cadre du respect par LGA de ses obligations légales et réglementaires, ou pour lui permettre d'assurer la défense de ses droits et intérêts.

#### 7.5. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les Données Personnelles collectées seront conservées pour la stricte durée nécessaire à l'accomplissement des finalités, augmentée du délai de la prescription légale.

Les Données Personnelles seront conservées du moment de l'achat d'un Service auprès de LGA pour une durée de trois (3) ans suivants le dernier contact avec la personne accompagnée.

Les Données Personnelles sont également susceptibles d'être conservées pour une durée supérieure au titre d'obligations légales et réglementaires de LGA, notamment :

- Six (6) ans pour les documents fiscaux ;
- Dix (10) ans pour les pièces comptables ;
- Toute la durée du contentieux et jusqu'à épuisement des voies de recours, le cas échéant.

#### 7.6. MESURES DE PROTECTION

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LGA, en sa qualité de responsable du Traitement, prend en compte la nature des Données Personnelles collectées et les risques que présentent leur traitement pour mettre en place des mesures techniques, physiques et organisationnelles appropriées pour préserver leur sécurité, leur confidentialité et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

LGA choisit des prestataires et des sous-traitants qui présentent des garanties en termes de qualité, de fiabilité et de ressources pour assurer la mise en œuvre de ces mesures. Les prestataires et sous-traitants choisis s'engagent à respecter des niveaux de confidentialité au moins identiques à ceux de LGA.

### 7.7. DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE SUR SES DONNÉES PERSONNELLES

La personne accompagnée dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de transmission et de suppression des données personnelles ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses Données Personnelles après son décès.

La personne accompagnée bénéficie également d'un droit d'opposition au traitement de ses données. En cas d'exercice de ce droit, LGA cessera le Traitement, sauf lorsqu'il existe des motifs légitimes qui prévalent sur les intérêts et droits des libertés de la personne accompagnée ou pour la contestation, l'exercice et la défense d'un droit en justice.

Pour l'exercice de ces droits, la personne accompagnée doit contacter le Délégué à la Protection des Données Personnelles (le « DPO ») par :

- Message électronique à l'adresse suivante : [laurageniez.coach@gmail.com](mailto:laurageniez.coach@gmail.com)
- Courrier postal à l'adresse suivante : 74 Rue Pierre Corneille, 69003 - LYON

en indiquant ses nom, prénom, adresse postale, et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses Données Personnelles, la personne accompagnée a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

### ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LGA reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur toutes les productions relatives à son activité et même lorsqu'elles sont réalisées à la demande de la personne accompagnée ou du Client.

LGA est ainsi propriétaire de tout document, fichier, vidéo, méthodologie, notamment celle qui serait mise en place dans le cadre de tout accompagnement individuel, dans le cadre du Programme Equi-libre et de toute formation fournie par LGA.

La personne accompagnée et le Client s'interdisent toute reproduction ou exploitation desdites productions, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de LGA, qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Ces dispositions s'appliquent à toute personne physique ou morale qui aurait accès, par quelque moyen que ce soit, aux productions réalisées par LGA.

### ARTICLE 9 - RÉSILIATION DU CONTRAT

La nature de la relation entre LGA et les personnes accompagnées ou les Clients impose que chaque partie ait la liberté de mettre fin à tout moment aux Prestations.

La mise en place d'un programme ou parcours ne crée en rien un engagement à durée déterminée entre les parties.

Par exception, les Clients qui souhaiteraient arrêter un Accompagnement collectif devront prévenir expressément et préalablement LGA suivant un préavis suffisant au regard du temps passé dans le cadre de cet accompagnement.

### ARTICLE 10 - INDÉPENDANCE DES CLAUSES

Si une ou plusieurs clauses ou stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application de la loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres clauses et stipulations conserveront toute leur force et leur validité.

### ARTICLE 11 - DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par et soumises au droit français. Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### ARTICLE 12 - LITIGES

Pour tous les litiges en relation avec les Prestations et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre LGA et la personne accompagnée, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

La personne accompagnée est informée qu'elle peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.